



## COMMUNIQUE DE PRESSE

N°7 - 28/03/2019

# Défendre les intérêts des enfants passe aussi par le soutien aux parents

**Invitée par le Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, au lancement de la concertation sur la protection de l'enfance, l'UNAF participera activement aux travaux des groupes thématiques installés dans ce cadre.**

### **Pour un véritable plan d'accompagnement articulé avec les autres politiques publiques**

Près de 300 000 mineurs bénéficient d'au moins une prestation ou mesure relevant de la protection de l'enfance, et plus de 10 % d'entre eux sont accompagnés par un service géré par une UDAF. Malgré le vote d'une Loi en 2016, la situation ne s'est guère améliorée : stagnation du nombre de mineurs bénéficiaires d'un soutien, longueur des délais d'exécution des mesures judiciaires, incohérence de certains parcours, baisse des mesures d'aide au budget familial, graves difficultés rencontrées par les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance.

Il est plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre un véritable plan d'accompagnement des dispositions législatives et réglementaires, afin qu'elles se traduisent par une amélioration de la situation des enfants et de leur famille. Cela nécessite une mise en cohérence des différentes politiques sectorielles. C'est l'objectif du pacte pour l'enfance annoncé par Adrien Taquet.

### **Mieux protéger les enfants dans le respect de leurs droits et de ceux de leur famille**

Au-delà de la qualité du lien parents-enfant, les conditions de vie matérielles des familles sont un facteur de risque pour l'enfant. L'UNAF demande aux pouvoirs publics de mobiliser davantage les dispositifs existants en matière d'accompagnement des familles, qui ont prouvé leur efficacité : l'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) et la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) permettent de résorber les difficultés matérielles des parents afin de mieux répondre aux besoins de leurs enfants. 80 UDAF proposent ces services aux familles en difficulté.

Afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes majeurs à l'issue d'un placement, l'UNAF propose : de préserver, lorsque cela est possible, les liens familiaux ; de favoriser le parrainage de proximité afin d'étendre le réseau social de l'enfant ; de permettre plus souvent au jeune d'accéder à un logement autonome avant la fin de placement en étant accompagné ; de renforcer les partenariats entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise.

**Parce que protéger les enfants, c'est mieux accompagner les parents, l'UNAF considère que la stratégie nationale de soutien à la parentalité à laquelle elle a contribué, doit participer activement au volet préventif de la protection de l'enfance. Elle appelle aussi à établir un lien avec les mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Forte de l'expérience du réseau des UDAF, et de ses études sur les familles, elle portera des propositions de mesures concrètes dans le cadre de cette nouvelle concertation.**

[A découvrir : Réalités Familiales « La place des familles dans la protection de l'enfance »](#)

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français. [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr).

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05

 [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)